



# TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP)

## RÈGLEMENT INTERIEUR

Commune d'Ocana

Année 2015-2016

# Préambule

Les temps d'activités périscolaires (TAP) représentent un enjeu majeur participant à la réussite éducative des enfants. A travers les TAP, la commune d'Ocana propose des activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants et à développer leur curiosité intellectuelle (activités sportives, culturelles, éducation à la citoyenneté, au développement durable, découverte scientifique,...) Ces activités sont facultatives et gratuites, mais nécessitent un engagement de fréquentation à l'année et/ou entre chaque période de vacances scolaires. Le présent règlement a pour but de fixer les grandes règles de fonctionnement des TAP.

A.

## DISPOSITIONS GENERALES

### **1) Objet du règlement**

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités suivant lesquelles se déroulent les TAP.

Deux exemplaires du règlement sont remis aux parents lors de l'inscription. La signature de ces exemplaires ainsi que la fiche d'inscription entraînent l'acceptation du règlement.

### **2) Application du présent règlement**

- Le présent règlement entre en application pour la rentrée 2015-2016.
- Il est porté à la connaissance des familles dans le dossier d'inscription.
- Le non-respect des dispositions énoncées dans le règlement peut remettre en cause l'accès aux TAP.

B.

## MODALITES D'ACCES AUX TAP

### 1) Horaires des TAP

Les TAP se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- Ecole maternelle :
  - Vendredi : de 13 h à 16 h
  
- Ecole primaire :
  - Lundi : de 15 h 30 à 16 h 30
  - Mardi : de 15 h 30 à 16 h 30
  - Jeudi : de 14 h 45 à 16 h 30
  - Vendredi : de 15 h 15 à 16 h 30

### 2) Périodes des TAP

Pour l'année 2015-2016 les 5 périodes sont :

- Période 1 : 3 septembre au 17 octobre 2015
- Période 2 : 2 novembre au 20 décembre 2015
- Période 3 : 4 janvier au 20 février 2015
- Période 4 : 7 mars au 23 avril 2015
- Période 5 : 9 mai au 6 juillet

### 3) **Conditions d'admission**

- Les TAP sont ouverts à tous les enfants fréquentant les écoles maternelle et primaire d'Ocana.
- Elles s'inscrivent dans la continuité des enseignements dispensés dans les écoles. Elles contribuent à l'épanouissement des enfants en développant leur curiosité intellectuelle et participent au vivre ensemble.

### 4) **Contrôle des présences**

- Chaque jour un relevé des inscrits est effectué par un responsable municipal et transmis à la mairie.
- Toute absence (par exemple pour maladie) devra être signalée par les familles aux responsables des écoles.
- Pour une sortie exceptionnelle sur le temps TAP les parents peuvent récupérer leur enfant en signant une décharge de responsabilité. Toute autre personne devra être munie d'une autorisation signée des parents.

### 5) **Discipline**

- La participation aux tap est libre et spontanée, en y participant l'enfant respecte les règles fixées par les animateurs et s'engage à ne pas perturber l'activité.
- L'enfant s'engage à respecter la charte du savoir-vivre et du respect mutuel.
- Tout manquement au règlement (détérioration de biens communaux, gestes déplacés envers les autres) pourra entraîner des sanctions. Après concertation et selon la gravité des faits, les responsables se réserveront le droit d'exclure l'enfant.

## C – MODALITES SUR LE FONCTIONNEMENT DES TAP

Le personnel responsable des TAP rassemble les enfants inscrits, dont il a la liste et les accompagne sur le lieu de l'activité.

Il est impératif de respecter les horaires des activités et d'attendre, dans la mesure du possible, la fin de l'animation avant que les parents récupèrent leur(s) enfant(s).

Pour tous retards répétitifs il sera demandé aux familles :

- d'inscrire leur enfant auprès de la garderie, pour l'école du pont de la pierre,
- d'envisager avec l'animateur une solution pour l'école du village

En ce qui concerne la prise de médicaments : La note relative à l'organisation en milieu scolaire des soins et des urgences édictées par l'Inspection Académique est prise comme référence :

- ✓ Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre des TAP. Le personnel encadrant n'est pas habilité à distribuer des médicaments. En aucun cas, la responsabilité du personnel encadrant ne pourra être recherchée sur ce point.
- ✓ Pendant le temps des TAP, les parents ou une personne les représentant devront impérativement être joignables téléphoniquement (numéro de téléphone fourni sur la fiche d'inscription).
- ✓ Toute allergie devra être signalée par une ordonnance médicale au personnel responsable des TAP.

## D – ASSURANCE ET RESPONSABILITE

- Le fonctionnement des TAP est placé sous la responsabilité du Maire de la commune d'Ocana.
- Une assurance individuelle avec extension extra scolaire « accident et responsabilité civile » est obligatoire pour les enfants participant aux TAP. L'attestation d'assurance devra être fournie au moment de l'inscription.

## E- MODALITES ADMINISTRATIVES

### 1) Conditions d'inscription

- Pour la participation aux animations l'inscription préalable est obligatoire, et intervient par période de 1 à 5.
- Le dossier d'inscription comprend :
  - ✓ La fiche d'inscription aux TAP, complétée et signée
  - ✓ L'attestation d'assurance pour l'année
  - ✓ La charte du savoir-vivre et du respect mutuel signée par l'élève est portée à la connaissance et conservée par les parents (voir en annexe)
- Les parents qui souhaitent que leur enfant ne participe plus aux TAP en cours d'année doivent en informer l'animatrice.

### 2) Fonctionnement des TAP

- L'enfant n'est pas obligé d'être inscrit à tous les TAP de la semaine.
- Lors de l'inscription, les familles choisissent le ou les jours souhaités en cochant les cases correspondantes.

### 3) Autres dispositions

- Prise d'effet: Le présent règlement entre en vigueur à la date du 8 septembre 2015.

Il est remis à chaque famille lors de l'inscription afin d'être cosigné.

- La commune d'Ocana se réserve le droit de modifier le présent règlement. En cas de modification(s), le nouveau règlement est porté par la commune à la connaissance des usagers par tout moyen utile.

Fait en 2 exemplaires à Ocana, le 8 septembre 2015

# CHARTRE DU SAVOIR VIVRE

Pendant les TAP et sur chaque lieu :

- Je suis libre de participer aux activités
  
- Je participe aux activités par plaisir et curiosité, et j'en accepte les règles.
  
- L'adulte et les enfants s'adressent à moi avec respect je me dois de faire de même, par mes gestes et par mes mots
  
- Si j'ai un problème je le signale à l'adulte de mon atelier, je ne règle pas mes comptes moi-même.
  
- Je n'aime pas qu'on me taquine, je ne le fais pas aux autres.
  
- Je ne bouscule pas et ne fais pas mal volontairement, c'est dangereux et peu acceptable par mes camarades
  
- Je participe aux TAP calmement en respectant les consignes.

Signature(s) enfant(s)

.....

Prénom : .....

.....

Prénom : .....

.....

Prénom : .....